

IRD
Délégation régionale Occitanie

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

TRAVAUX D'EXTENSION DU BATIMENT PRINCIPAL DE LA DELEGATION REGIONALE OCCITANIE DE L'IRD

Règlement de la consultation (RC)

Version	04
Consultation n°	2026002DF2F12
Date limite de remise des offres (DLRO)	Le mardi 23 juin 2026 à 13h00 Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid (GMT+01:00)
Procédure de passation	Procédure d'appel d'offres ouvert [articles L. 2124-2 et R.2124-2 1° du Code de la commande publique]
Conditions particulières d'exécution (articles L2112-2 à L2112-4 du CCP)	Clause obligatoire d'insertion et de promotion de l'emploi (article 2 du règlement de la consultation)

MAÎTRE DE L'OUVRAGE	INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT (IRD) DÉLÉGATION RÉGIONALE OCCITANIE (DRO)
MAITRISE D'ŒUVRE	GROUPEMENT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE Mandataire : TEISSIER PORTAL ARCHITECTURE
CT	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France
CSPS	AASCO OCCITANIE
LIEU D'EXÉCUTION DES TRAVAUX	IRD – Délégation régionale Occitanie 911 avenue Agropolis - 34 394 MONTPELLIER - Hérault

Dans le cadre de sa **politique d'achat responsable**, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) fait de la commande publique un **levier concret** au service des **enjeux sociaux, environnementaux et économiques**.

À ce titre, l'IRD attend des **titulaires des marchés** qu'ils participent, par l'exécution des prestations, à une **démarche d'achat plus responsable et plus exemplaire**. Les entreprises candidates sont donc invitées à prendre pleinement en compte cette exigence dans l'élaboration de leur offre et dans l'organisation de l'exécution des prestations.

En application de l'article L. 2112-2 du code de la commande publique, le cahier des charges prévoit ainsi une **clause d'insertion sociale obligatoire** ([ARTICLE 2](#) du présent RC).

ATTENTION :

Les candidats ne sont pas autorisés à formuler dans leur offre des réserves sur la clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition d'exécution sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges

Table des matières

ARTICLE 1.	OBJET DU MARCHÉ	4
1.1.	INTERVENANTS DANS L'OPÉRATION	4
1.2.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	5
1.3.	ALLOTISSEMENT ET FORME DU MARCHÉ	5
1.4.	TRANCHES	6
1.5.	PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE (PSE)	7
1.6.	VARIANTES.....	8
1.7.	NOMENCLATURE ACHAT	8
ARTICLE 2.	DEVELOPPEMENT DURABLE : CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI	10
2.1.	ENGAGEMENT RELATIF À LA CLAUSE D'INSERTION PROFESSIONNELLE.....	11
2.2.	LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE.....	11
ARTICLE 3.	CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE	12
3.1.	CALENDRIER PRÉVISIONNEL	12
3.2.	MODALITÉS DE RÉGLEMENT ET FINANCEMENT DU MARCHÉ	12
3.3.	DOSSIER DE CONSULTATION.....	13
3.4.	QUESTIONS / RÉPONSES / MODIFICATIONS DU DCE	14
3.5.	DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES	14
3.6.	VISITE OBLIGATOIRE DU SITE	14
ARTICLE 4.	PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS	15
4.1.	RÉPONSE ET GROUPEMENT D'ENTREPRISES	15
4.2.	CONTENU DES PLIS : PIÈCES RELATIVES À LA CANDIDATURE.....	15
4.3.	CONTENU DES PLIS : PIÈCES RELATIVES À L'OFFRE	18
4.4.	MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES.....	19
4.5.	REMISE DES OFFRES ÉLECTRONIQUES	20
ARTICLE 5.	JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION	21
5.1.	SÉLECTION DES CANDIDATURES	21
5.2.	VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DES OFFRES	21
5.3.	CRITÈRES D'ATTRIBUTION COMMUNS À TOUS LES LOTS.....	21
5.4.	ANALYSE DES OFFRES	23
5.5.	MISE AU POINT ÉVENTUELLE	23
5.6.	ATTRIBUTION DU MARCHÉ.....	23
5.7.	DÉCLARATION SANS SUITE DE LA PROCÉDURE	24
ARTICLE 6.	VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS	25

ARTICLE 1. OBJET DU MARCHÉ

1.1. Intervenants dans l'opération

Maître d'ouvrage (MOA)	Institut de recherche pour le Développement (IRD) Délégation régionale Occitanie (DRO) 911 avenue Agropolis BP 64501 34394 Montpellier cedex 5	Anne BANCEL Déléguee régionale IRD Occitanie Représentante de l'Acheteur ou Représentante du Maître d'ouvrage
Maître d'œuvre (MOE)	Groupement de maîtrise d'œuvre :	
	TEISSIER PORTAL ARCHITECTURE 1 rue de la Fontaine du Pila St Gély 34000 Montpellier	Mandataire
	ARCHITECTURE ENVIRONNEMENT 1 rue de la Fontaine du Pila St Gély 34000 Montpellier	
	Groupe OCD 16 Avenue des Glycines 12850 ONET LE CHATEAU	Ordonnancement - Planification - Coordination (OPC)
	ATELIER ROUCH Sarl Rouch Acoustique 123 place Jacques Mirouze 34000 Montpellier	
	PLUS DE VERT 520 Avenue Saint Sauveur 34980 St Clément de Rivière	
	BET GRANDES CUISINES RUBIO 72 Mas de Pérols 34470 PEROLS	
Contrôleur technique (CT)	Agence KANOPE 40, Bd Limbert 84000 AVIGNON	
	APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION France 310 Rue de la Sarriette 34130 SAINT-AUNES	
Coordonnateur pour la sécurité et la protection de la santé (CSPS)	AASCO OCCITANIE 6 rue Césaria Evora 84 350 COUTHEZON	Cette opération est soumise aux dispositions ci-dessous : ➤ Mission de 1^{ère} catégorie ➤ Plan Général de Coordination (PGC)

1.2. Description des travaux

	Objet du contrat	TRAVAUX D'EXTENSION DU BATIMENT PRINCIPAL DE LA DELEGATION REGIONALE OCCITANIE DE L'IRD
	Acheteur	IRD - Délégation régionale Occitanie
	Type de contrat	Marché public de travaux
	Structure	20 lots
	Lieu d'exécution	IRD - Délégation régionale Occitanie, 911 avenue Agropolis, BP. 64501, 34394 MONTPELLIER Cedex 5
	Durée	De la notification à l'achèvement des travaux (fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux). Le délai prévisionnel global d'exécution des travaux est de 33 mois.
	Développement durable	Critère environnemental - Spécifications techniques Clause obligatoire d'insertion
	Pénalités de retard	OUI (voir CCAP)
	Variation des prix	OUI (voir CCAP)
	Nature des prix	Prix forfaitaires révisables

1.3. Allotissement et forme du marché

La consultation est décomposée en 20 lots identifiés ci-dessous :

N° de lot	Intitulé du lot	Forme du marché
01	TERRASSEMENT - RESEAUX - VOIRIE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
02	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
03	CHARPENTE - MOB	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
04	ETANCHEITE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
05	MENUISERIES EXTERIEURES	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
06	SERRURERIE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
07	PLATRERIE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
08	CLOISONS ISOTHERMES	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
09	MENUISERIES INTERIEURES	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
10	REKETEMENTS DE SOLS DURS	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
11	REKETEMENTS DE SOLS SOUPLES	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
12	PEINTURES - NETTOYAGE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
13	FAUX PLAFONDS	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

N° de lot	Intitulé du lot	Forme du marché
14	ELECTRICITE CFO - CFA - SSI	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
15	PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
16	PLOMBERIE SANITAIRE (PS) - CVC	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
17	GEOOTHERMIE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
18	ASCENSEURS	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
19	EQUIPEMENTS DE CUISINE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.
20	AMENAGEMENTS PAYSAGERS - FONTAINE	Marché ordinaire à prix global et forfaitaire.

1.4. Tranches

La présente consultation comporte, selon les lots, une **tranche ferme** et, pour certains lots, une **tranche optionnelle**.

La **tranche ferme** correspond aux travaux d'**extension** du bâtiment principal et comprend, selon les lots concernés, les prestations afférentes à la **surélévation** et/ou aux interventions sur les **toitures existantes**.

Une **tranche optionnelle** est prévue pour les travaux de **réaménagement / réhabilitation des existants**, pour les lots suivants :

- Lot n°02 – Démolition - Gros œuvre
- Lot n°05 – Menuiseries extérieures
- Lot n°07 – Plâtrerie
- Lot n°09 – Menuiseries intérieures
- Lot n°10 – Revêtements de sols durs
- Lot n°11 – Revêtements de sols souples
- Lot n°12 – Peintures - Nettoyage
- Lot n°13 – Faux plafonds
- Lot n°14 – Electricité CFO - CFA - SSI
- Lot n°16 – Plomberie sanitaire (PS) - CVC

Les **délais d'exécution** de la tranche optionnelle s'inscrivent dans le calendrier général de l'opération tel que précisé par les pièces du marché et le planning détaillé d'exécution.

Les lots suivants ne comportent **pas de tranche optionnelle** :

- Lots n°01, 03, 04, 06, 08, 15, 17, 18, 19 et 20.

Pour chaque lot concerné, **les candidats doivent remettre une offre pour l'ensemble des tranches prévues au DCE.**

L'absence de chiffrage d'une tranche rend l'offre irrégulière pour le lot concerné.

Après la notification du marché, l'affermissement de la tranche optionnelle est décidé unilatéralement par l'IRD et est notifié au titulaire par **ordre de service**, dans les conditions prévues par les pièces du marché.

1.5. Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Le marché comprend **14 PSE** listées par lot ci-dessous.

Les candidats doivent **obligatoirement** chiffrer la PSE sur la ligne dédiée de la DPGF pour chaque lot concerné.

L'absence de chiffrage de la PSE rend l'offre irrégulière pour ce lot.

Les moyens, phasage et incidences de la PSE seront précisés dans le cadre de réponse technique et intégrés au planning détaillé.

L'IRD se réserve le droit de lever ou non la PSE au moment de l'attribution.

La décision de retenir l'offre de base seule ou l'offre de base complétée d'une ou plusieurs PSE sera formalisée dans les pièces contractuelles du marché.

Les prestations supplémentaires sont les suivantes :

- **Lot n°01 – TERRASSEMENT - RESEAUX - VOIRIE**

PSE 01 : Reprise du réseau EP existant le long du bâtiment.

- **Lot n°02 – DEMOLITION - GROS ŒUVRE**

PSE 06 : Massifs treille support de végétalisation (en lien avec PSE12 /lot 20 et PSE14 /lot 03)

- **Lot n°03 – CHARPENTE - MOB**

PSE 02 : Bardage bois en façade du patio de l'extension ;

PSE 14 : Treilles « repère 1 » et « repère 2 » support de végétalisation sur parvis (en lien avec PSE 06 /lot 02 et PSE12 /lot 20).

- **Lot n°06 – SERRURERIE**

PSE 03 : Treille végétale sur façade du patio de l'extension ;

PSE 04 : Bancs suspendus sur terrasse patio de l'extension ;

PSE 05 : Jardinières métalliques sur terrasse RDC de l'extension.

- **Lot n°09 – MENUISERIES INTERIEURES**

PSE 08 : Cloison mobile pour la « salle de réunion » de la zone réaménagée (TO) ;

PSE 09 : Équipement des vestiaires.

- **Lot n°16 – PLOMBERIE SANITAIRE (PS) - CVC**

PSE 07 : Récupération de chaleur sur groupes froids cuisine.

- **Lot n°20 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS - FONTAINE**

PSE 10 : Fourniture et pose d'une fontaine à boire ;

PSE 11 : Fourniture et mise en place de végétaux grimpants pour le patio de l'extension ;

PSE 12 : Fourniture et mise en place de végétaux grimpants pour le parvis (en lien avec PSE06 /lot 02 et PSE14 /lot 03) ;

PSE 13 : Végétalisation des jardinières de la terrasse RDC de l'extension.

Le détail des PSE figure dans le CCTP de chacun des lots concernés.

1.6. Variantes

Seules les **variantes expressément imposées par le pouvoir adjudicateur** et identifiées ci-dessous sont autorisées.

Aucune autre variante libre n'est autorisée.

Les candidats doivent **obligatoirement** remettre une offre pour l'offre de base et chiffrer, pour les lots concernés, la ou les variantes imposées sur les supports prévus à cet effet dans la DPGF.

L'absence de chiffrage d'une variante imposée rend l'offre **irrégulière** pour le lot concerné.

Les candidats préciseront, dans leur mémoire technique, les incidences éventuelles de ces variantes sur les méthodes d'exécution, les fournitures proposées, le phasage, les délais et la coordination avec les autres corps d'état.

Les variantes imposées sont les suivantes :

- **Lot n°01 – TERRASSEMENT - RESEAUX - VOIRIE**
Variante 01 : Réalisation des cheminements extérieurs en revêtement perméable à liant organo-minéral en remplacement des pavés de pierre enherbés prévus en base ;
Variante 02 : Réalisation d'un béton avec finition bouchardée en remplacement du béton finition désactivée prévu en base ;
Variante 07 : Combinaison des variantes 01 et 02.
- **Lot n°05 – MENUISERIES EXTERIEURES**
Variante 03 : Remplacement des menuiseries extérieures aluminium de l'extension et de la surélévation par des menuiseries **bois** ;
Variante 04 : Remplacement des menuiseries extérieures aluminium de l'extension et de la surélévation par des menuiseries mixtes **bois / aluminium**.
- **Lot n°16 – PLOMBERIE SANITAIRE (PS) - CVC**
Variante 05 : Modification du système de récupération de chaleur sur hotte de cuisson.
- **Lot n°20 – AMENAGEMENTS PAYSAGERS - FONTAINE**
Variante 06 : Réalisation d'un bassin table d'eau en remplacement de l'aménagement paysager prévu en base.

Le détail des variantes figure dans le CCTP de chacun des lots concernés.

Le choix entre l'offre de base et l'offre variante est arrêté par l'IRD au moment de l'attribution, puis formalisé dans l'acte d'engagement.

1.7. Nomenclature achat

Numéro de référence de la nomenclature en vigueur à l'IRD :

Code	Libellé
BF.01	TRAVAUX DE CONSTRUCTION NEUVE

Numéro de référence de la nomenclature CPV :

N° de lot	Intitulé du lot	Code CPV	Libellé CPV
01	TERRASSEMENT RESEAUX - VOIRIE	45210000-2 45112500-0	Travaux de construction de bâtiments Travaux de terrassement
02	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	45210000-2 45111100-9 45110000-1 45111000-8	Travaux de construction de bâtiments Travaux de démolition Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
03	CHARPENTE - MOB	45210000-2 45261100-5	Travaux de construction de bâtiments Travaux de charpente
04	ETANCHEITE	45210000-2 45261000-4 45260000-7 45261420-4	Travaux de construction de bâtiments Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes. Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés Travaux d'étanchéification
05	MENUISERIES EXTERIEURES	45210000-2 45421000-4	Travaux de construction de bâtiments Travaux de menuiserie
06	SERRURERIE	45210000-2 44316500-3 45421100-5	Travaux de construction de bâtiments Serrurerie Pose de portes et de fenêtres et d'éléments accessoires
07	PLATRERIE	45210000-2 45410000-4	Travaux de construction de bâtiments Travaux de plâtrerie
08	CLOISONS ISOTHERMES	45210000-2 45321000-3	Travaux de construction de bâtiments Travaux d'isolation thermique
09	MENUISERIES INTERIEURES	45210000-2 45421131-1 45421110-8	Travaux de construction de bâtiments Pose de portes Pose d'encadrements de portes et de fenêtres
10	REVETEMENTS DE SOLS DURS	45210000-2 45432100-5	Travaux de construction de bâtiments Travaux de pose de revêtements de sols
11	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	45210000-2 45432111-5	Travaux de construction de bâtiments Travaux de pose de revêtements de sols souples
12	PEINTURES - NETTOYAGE	45210000-2 45442100-8	Travaux de construction de bâtiments Travaux de peinture
13	FAUX PLAFONDS	45210000-2 45421146-9 45421141-4	Travaux de construction de bâtiments Mise en place de plafonds suspendus Travaux de cloisonnement
14	ELECTRICITE CFO - CFA - SSI	45210000-2 45311000-0	Travaux de construction de bâtiments Travaux de câblage et d'installations électriques
15	PRODUCTION PHOTOVOLTAIQUE	45210000-2 45261215-4	Travaux de construction de bâtiments Travaux de couverture de panneaux solaires
16	PLOMBERIE SANITAIRE (PS) - CVC	45210000-2 45332000-3	Travaux de construction de bâtiments Travaux de plomberie et de pose de conduits d'évacuation

N° de lot	Intitulé du lot	Code CPV	Libellé CPV
		45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
		45330000-9	Travaux de plomberie
17	GEOTHERMIE	45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
		45315000-8	Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment
		45331100-7	Travaux d'installation de chauffage central
18	ASCENSEURS	45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
		42416100-6	Ascenseurs
		45313000-4	Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques
19	EQUIPEMENTS DE CUISINE	45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
		39220000-0	Equipelement de cuisine, articles de maison, articles ménagers et fournitures de restauration.
		45421151-7	Installation de cuisines équipées
20	AMENAGEMENTS PAYSAGERS - FONTAINE	45210000-2	Travaux de construction de bâtiments
		45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
		45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

ARTICLE 2. DEVELOPPEMENT DURABLE : CLAUSE OBLIGATOIRE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI

Cette consultation comporte des **conditions particulières d'exécution** (articles L2112-2 à L2112-4 du Code de la commande publique).

L'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) a pris en compte la dimension **développement durable** dans la définition de ce besoin (article L2111-1 CCP).

Dans un souci de **promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion**, il a été décidé d'inclure, dans les **marchés de travaux listés** dans le tableau ci-dessous, une **clause obligatoire d'insertion**.

Il s'agit d'une condition d'exécution **obligatoire**, pour laquelle l'entreprise, sur la **durée totale du marché**, devra mettre à l'emploi des **personnes relevant de l'insertion** sur le **volume d'heures minimal** ci-dessous :

Lot N°	Libellé des lots	Heures d'insertion prévues a minima si offre de base retenue	Heures d'insertion prévues a minima si (offre) variante et/ou PSE retenues	
01	TERRASSEMENT - RESEAUX - VOIRIE	170H	-	-
02	DEMOLITION - GROS ŒUVRE	2 000H	Si PSE 06 (TF)	2 020H
03	CHARPENTE - MOB	445H	Si PSE 02 (TF)	465H
04	ÉTANCHEITE	320H	-	-
05	MENUISERIES EXTERIEURES	305H	Si variante 04	385H
07	PLATRERIE	185H	-	-
09	MENUISERIES INTERIEURES	200H	Si PSE 08 (TF)	220H
10	REVETEMENT DE SOLS DURS	100H	-	-

11	REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	87H	-	-
12	PEINTURE - NETTOYAGE	155H	-	-
13	FAUX PLAFONDS	180H	-	-
14	ÉLECTRICITE CFO - CFA - SSI	335H	-	-
16	PS - CVC	900H	Si PSE 07 (TF) et/ou variante 05	912H
20	AMENAGEMENTS PAYSAGER - FONTAINE	140H	Si variante 06	185H

L'entreprise, qui se verra attribuer le marché, devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Voir article 6 du CCAP.

ATTENTION : Les entreprises soumissionnaires ne sont pas autorisées à formuler, dans leur offre, des réserves sur la clause obligatoire d'insertion. Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera déclarée irrégulière, au motif du non-respect du cahier des charges.

Pour obtenir des informations sur cette clause de développement durable lors de la préparation de votre offre vous pouvez poser vos questions via le registre des questions de la PLACE.

2.1. Engagement relatif à la clause d'insertion professionnelle

L'entreprise attributaire en signant son acte d'engagement :

DECLARE avoir pris connaissance de la présente annexe au cahier des clauses administratives particulières

S'ENGAGE, à réserver, dans l'exécution du marché concerné, a minima les heures inscrites au point 1 ci-dessus

S'ENGAGE, dans le mois suivant l'attribution du marché, à contacter les facilitateurs de la Plateforme Clause Sociale en charge du suivi de cette action d'insertion et de faire un point sur ce sujet tous les mois.

S'ENGAGE à fournir, à la demande dudit facilitateur en charge de cette opération et dans le délai qui lui sera imparti, toutes informations utiles à l'appréciation de la réalisation de l'action d'insertion comme indiqué ci-avant.

2.2. Les modalités de mise en œuvre

Cela consiste, pour le titulaire du marché, à réserver une **part du temps total de travail nécessaire à l'exécution de son marché, à une action d'insertion réalisée** selon l'une des modalités définies ci-dessous, au choix :

- **1^{ère} modalité : le recours à la sous-traitance ou à la co-traitance avec une entreprise d'insertion ;**
- **2^{ème} modalité : la mise à disposition de salariés** (l'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à sa disposition des salariés en insertion durant la durée du marché. Il peut s'agir

d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification ou d'une association intermédiaire) ;

- 3^{ème} modalité : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché.

La liste des structures d'insertion par l'activité économique est communicable, à titre indicatif, par le facilitateur clauses sociales désigné ou disponible sur le site clausesociale34.fr.

Après la notification du marché, le titulaire indiquera, en relation avec le facilitateur clauses sociales désigné dans le CCAP, les modalités opérationnelles d'exécution et le planning détaillé de mise en œuvre de la clause sociale et désignera son propre correspondant insertion.

ARTICLE 3. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

3.1. Calendrier prévisionnel

Le présent calendrier est donné à titre purement indicatif et peut faire l'objet de modifications par le pouvoir adjudicateur, sans que les candidats ne puissent élever une quelconque réclamation à ce titre :

	Publication de la consultation	Avril 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	DLRO : 23/06/2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Juin - Juillet 2026
	Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Juillet – Août 2026
	Classement des offres et attribution du marché	Août - Septembre 2026
	Information des candidats non retenus	Septembre 2026
	Signature et notification du marché	Octobre 2026

3.2. Modalités de règlement et financement du marché

Les prestations seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique et par virement administratif bancaire.

L'unité monétaire est l'euro.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché sont payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures (ou demandes de paiement équivalentes) ou de l'exécution des prestations si celle-ci est postérieure, conformément à l'article R2192-10 du Code de la commande publique.

Le marché sera financé sur le budget SPSI de l'IRD affecté à cette opération de travaux.

Une avance est prévue au CCAP.

3.3. Dossier de consultation

Le dossier de consultation (DCE) contient les documents suivants :

- Le Règlement de la Consultation (RC) ;
- Le formulaire DC1 - lettre de candidature ;
- Le formulaire DC2 - déclaration du candidat ;
- Le formulaire DC4 - déclaration de sous-traitance ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), commun à tous les lots ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes pour chacun des lots ;
- L'annexe financière : DPGF, pour chacun des lots ;
- Le Cadre de Réponse Technique (CRT), à détailler pour chaque lot ;
- Les documents techniques et graphiques suivants :
 - Planning prévisionnel ;
 - Le tableau des documents d'exécution à fournir pendant la période de préparation ;
 - Pièces graphiques ;
 - Plan Général de Coordination (PGC) ;
 - DIUO ;
 - Diagnostic amiante avant travaux ;
 - Les carnets de détails,
 - Les nomenclatures et schémas de principe ;
 - La notice acoustique ;
 - Les tableaux des surfaces ;
 - Les fiches espaces,
 - Etude de sol G2PRO ;
 - RICT

Le DC ne comporte pas d'acte d'engagement (AE), celui-ci sera établi avec l'entreprise attributaire du marché, par décision du représentant de l'IRD au vu de l'analyse des offres.

Le dossier de consultation (DCE) n'est remis que par voie dématérialisée à chaque candidat. Il est téléchargeable sur la plateforme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse électronique suivante :

[Lien d'accès à la consultation](#)

La connexion nécessite de **s'inscrire** en suivant les instructions du site électronique. Les candidats complètent, en ligne, un **formulaire d'identification** où ils précisent : le **nom de l'entreprise**, le **nom de la personne physique téléchargeant les documents** et une **adresse courriel** permettant de façon certaine une correspondance électronique.

Il est fortement recommandé aux personnes téléchargeant le dossier de consultation de renseigner le formulaire d'identification avant d'accéder aux documents.

Le candidat qui ne se serait pas identifié en téléchargeant le DC ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un défaut d'information complémentaire, le cas échéant, et ce jusqu'à la date de clôture de la consultation.

3.4. Questions / Réponses / Modifications du DCE

Si la date limite fixée pour la remise des offres est **reportée**, les dispositions ci-dessous sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Les délais indiqués ci-dessous sont décomptés à partir de la **date d'envoi (de la demande de renseignement, de la réponse ou de la modification)**.

Actions	Délai	Précisions
Questions des candidats (demande de renseignements complémentaires)	Jusqu'au 16 juin 2026	Demande écrite via le registre des questions de la PLACE. L'IRD ne répondra à aucune question posée au-delà de ce délai.
Réponse de l'IRD aux questions des candidats	Jusqu'au 17 juin 2026	Les réponses (et compléments éventuels) sont transmises dans les plus brefs délais et au plus tard 6 jours avant la DLRO*.
Modification du dossier de consultation	6 jours avant la DLRO*	Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

*Date limite de remise des offres.

3.5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

3.6. Visite obligatoire du site

Tout candidat à la consultation est tenu d'effectuer **une visite des installations préalablement à la remise de son offre. Cette visite est obligatoire** afin que le candidat puisse établir une offre prenant bien en compte la connaissance des lieux d'exécution des travaux et les contraintes qui en découlent.

Au terme de cette visite, le représentant de la société présentera le **récépissé de visite** (en annexe 1 du présent règlement) pour signature.

Le soumissionnaire devra impérativement joindre à son offre ce récépissé de visite complété et signé par lui et le maître d'œuvre lors de la visite du site.

Les Visites se dérouleront :

- **S19 : le mardi 5 mai à 10h00 ;**
- **S21 : le mardi 19 mai à 10h00 ;**
- **S23 : le mardi 2 juin à 10h00 ;**
- **S24 : le mardi 9 juin à 10h00 ;**
- **S25 : le mardi 16 juin à 10h00.**

L'IRD pourra ajouter des créneaux de visite, notamment en fonction du nombre de demandes.

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Prendre préalablement contact avec les personnes citées ci-dessous pour s'inscrire à la visite :

➡ **Maitrise d'œuvre : Teissier Portal Architecte – Anaïs CASSILDE et Louna GORAK**

Téléphone : 04.67.72.52.37/ 06 30 57 54 67/06.28.88.22.61

Mail : anaïs@teissierportal.com - lounagorak.ae@gmail.com

➡ **Bureau d'étude TCE : OCD – Philippe FENAYROU :**

Téléphone : 05.65.87.00.68 / 06.88.85.72.04

Mail : philippe.fenayrou@groupeocd.com

ATTENTION, aucune réponse aux questions des candidats ne sera apportée au cours des visites. Le représentant de l'IRD répondra à l'ensemble des questions écrites transmises exclusivement via la PLACE.

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

4.1. Réponse et groupement d'entreprises

Dans le cas d'un groupement d'opérateurs économiques, l'un des membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme **mandataire**, **représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur**, et coordonne les prestations des membres du groupement.

L'IRD ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'entreprise attributaire du marché, les entreprises peuvent présenter leur candidature ou leur offre sous forme de :

- groupement solidaire, ou
- groupement conjoint.

Si le marché est attribué à un **groupement conjoint**, le **mandataire** du groupement devra être **solidaire** (article R.2142-24 du Code de la commande publique).

La **composition du groupement est figée entre la date limite de remise des offres et la date de signature du marché**.

Durant cette phase, si l'un des membres du groupement se trouve dans l'un des cas d'exclusion prévus par le code de la commande publique, l'IRD peut exiger sa substitution ou rejeter la candidature ou l'offre du groupement.

4.2. Contenu des plis : pièces relatives à la candidature

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement est tenu de fournir l'ensemble des pièces demandées.

En cas de groupement avec mandataire solidaire, un document d'habilitation du mandataire dûment signé par les membres du groupement habilitant le mandataire à représenter le groupement doit être fourni.

En outre, **pour chaque sous-traitant** mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- **Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant** (pièces ci-dessous, sauf le DC1) ;
- **Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics** (attestation sur l'honneur dans le DC4) ;
- **Le formulaire DC4 complété.**

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1) ou DUME	Le candidat doit préciser s'il se présente seul ou en groupement et dans ce dernier cas, il doit indiquer la forme du groupement (conjoint ou solidaire), le mandataire, et si les candidatures et les offres seront signées par l'ensemble des entreprises groupées ou par le mandataire qui, dans ce cas, doit justifier des habilitations nécessaires. Conformément aux dispositions de l'article R.2143-3 1°, le <i>candidat individuel (ou chaque membre du groupement)</i> produit à l'appui de sa candidature une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas l'interdisant de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.
Déclaration du candidat (DC2) ou DUME	Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise. Si la situation du candidat le justifie, la copie du ou des jugements prononçant l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire et autorisant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisionnelle du marché et/ou du ou des jugements prévoyant la mise en place d'un plan de redressement de l'entreprise.
Capacités financières (Chiffre d'affaires)	Une déclaration relative au chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché , réalisés au cours des trois derniers exercices.
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (le cas échéant, préciser les effectifs de l'établissement qui réalisera la prestation).
Références professionnelles	Liste des principaux contrats similaires à l'objet du marché (les plus significatifs) effectués au cours des cinq (5) dernières années , indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
QUALIBAT ou équivalent	Voir tableau ci-dessous (Indices BT et Qualibat associés)

N°du LOT	INTITULE DES LOTS	INDICE BT	Qualifications
N°01	TERRASSEMENT - VRD	BT02	1111 - Démolition technicité courante 1321 - Canalisation technicité Courante 1341 - Aménagement de chaussé et trottoirs
N°02	DEMOL - GROS ŒUVRE	BT06	2171 - Taille et pose de pierre 2212 - Béton armé et précontraint technicité confirmée
N°03	CHARPENTE - MOB	BT16	2302 - Charpente technicité confirmée 2351 - MOB Technicité courante
N°04	ETANCHEITE	BT53	3212 - Etanchéité bitume 3222 - Etanchéité PVC 3292 - Etanchéité végétalisée
N°05	MENUISERIES EXTERIEURES	BT43	3513 - F&P de Men Ext 4512 - F&P de Volet, stores, BS
N°06	SERRURERIE	BT42	4412 - Travaux de métallerie 4421 - Structure métallique 4712 - F&P de produit verriers
N°07	PLATRERIE	BT08	4132 F&P d'ouvrage en plaque de plâtre
N°08	CLOISONS ISOTHERMES	BT01	Références
N°09	MENUISERIES INTERIEURES	BT18A	4312 - Fab ou Fourniture & Pose de menuiserie intérieure bois 4323 - Fabrication et pose de menuiseries intérieures en bois (technicité supérieure)
N°10	REVETEMENT DE SOLS DURS	BT09	6262 - Chapes fluides 6312 - travaux de carrelage courant 6314 - travaux de carrelage a forte sollicitation 6323 - travaux d'étanchéité
N°11	REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	BT10	6223 - Réalisation rev. de sol en PVC, Linoléum, etc...
N°12	PEINTURE - NETTOYAGE	BT46	6112 - Travaux de peinture
N°13	FAUX PLAFONDS	BT08	6612 - F&P de plafond suspendus
N°14	ELECTRICITE CFO - CFA - SSI	BT47	QUALIFELEC
N°15	PHOTOVOLTAIQUE	BT47	5912 - Installation PV 36 kVA ≤ P < 250 kVA
N°16	PS - CVC	BT38(30%) + BT41(70%)	5112 - Installation plomberie sanitaire bâtiment > 1000m² 5213 - Installation chauffage gaz/fuel bâtiment > 1000m² 5232 - Installation PAC bâtiment > 1000m² mention RGE 5312 - Installation ventilation bâtiment > 1000m² 5511 - Installation système GTC

N°du LOT	INTITULE DES LOTS	INDICE BT	Qualifications
N°17	GEOTHERMIE	TP04	Qualit'EnR forage
N°18	ASCENSEUR	BT48	Références
N°19	EQUIPEMENTS DE CUISINE	BT01	Références
N°20	AMENAGEMENTS PAYSAGER - FONTAINE	EV03	Références

Le candidat peut remettre un **document unique de marché européen (DUME)** rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Si le candidat est objectivement dans l'incapacité de produire ces renseignements, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent et notamment par la production d'une déclaration appropriée de banques ou d'une preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité.

4.3. Contenu des plis : pièces relatives à l'offre

POUR CHAQUE LOT, l'offre doit comprendre les documents ci-dessous.

Document	Descriptif
1- DPGF	Chaque DPGF est datée, mais non obligatoirement signée.
2- Attestation de visite du site	Attestation (en annexe 1 du présent règlement) complétée et signée.
3- Cadre de réponse technique (CRT à compléter)	Mémoire technique décrivant les dispositions que les candidats se proposent d'adopter pour la réalisation des travaux (cf. CRT). <i>L'attention du candidat est appelée sur le fait que le critère de choix « Valeur technique de l'offre » est jugé sur la base du cadre de réponse technique (offre technique). Le candidat doit donc apporter un soin particulier à la constitution de ce document. La remise d'un document incomplet au regard des éléments décrits ci-dessus peut entraîner une perte de points dans la notation.</i>

4- Planning d'exécution	Fourniture d'un planning détaillé par tâche avec effectif associé.
5- Déclaration de sous-traitance (DC ₄)	Pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre , le candidat devra joindre, en plus de la déclaration de sous-traitance (formulaire DC ₄) complétée, mais non obligatoirement signée, les documents administratifs permettant de justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières (= documents demandés pour la candidature SAUF le formulaire DC₁) .

NB : Ces documents précités ne doivent en aucun cas être modifiés. Toute modification pourra entraîner l'irrégularité de l'offre.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles seraient constatées, le candidat pourra être invité à régulariser son offre.

NB : Le candidat est informé que toute offre incomplète pourra être déclarée irrégulière.

Remarque : Il n'est pas demandé aux candidats de renvoyer signés les CCAP et CCTP joints au dossier de consultation, le seul faisant foi est celui détenu par l'IRD.

4.4. Modalités de remise des offres

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil acheteur de l'IRD : www.marches-publics.gouv.fr (**guide d'utilisation de la plateforme : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide>**).

Les **COPIES DE SAUVEGARDE** ne peuvent pas être déposées de manière électronique sur le profil acheteur.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

IRD – Délégation régionale Occitanie

Service achats et marchés

911 avenue Agropolis

BP 64501

34 394 Montpellier cedex 5

Les offres doivent être remises **en euros et rédigées en langue française**. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Seule l'offre technique peut comporter des documents uniquement rédigés en anglais.

Les offres n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande.

Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

4.5. Remise des offres électroniques

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil acheteur de l'IRD.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres. Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse de l'IRD Montpellier.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

ARTICLE 5. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

5.1. Sélection des candidatures

L'Acheteur vérifie la conformité des dossiers de candidature.

Si l'acheteur constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés, de produire ou compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à **six (6) jours ouvrés**. Dans le cas contraire s'il décide de ne pas recourir à cette possibilité, les candidatures incomplètes seront éliminées.

Ne seront pas admises les candidatures :

- Qui ne peuvent soumissionner à un marché en application des dispositions des articles L.2141-1 à -5 du Code de la commande publique ;
- Qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées aux articles 4.2 du présent règlement de consultation ;
- Qui ne présentent pas des garanties suffisantes au regard des documents exigés à la rubrique « capacités professionnelles, techniques et financières du candidat » (article 4.2 du présent règlement de consultation).

La vérification de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat peut être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

5.2. Vérification de la conformité des offres

Peut être rejetée sans être classée :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'État.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5.3. Critères d'attribution communs à tous les lots

Après vérification de la conformité de l'offre au regard des éléments énoncés ci-dessus, cette dernière sera examinée dans les conditions des articles R.2152-6 et R.2152-7 du Code de la commande publique, compte tenu des critères d'attribution pondérés ci-après détaillés.

Critères, sous-critères	Pondération
1. Valeur technique de l'offre	40 %
La valeur technique de l'offre sera appréciée, au vu de la proposition technique, en fonction des sous critères pondérés de la manière suivante :	
Sous-critère 1.1 : Organisation et moyens affectés aux études d'exécution	6 pts
1.1.1 : Organisation des études d'exécution	3 pts
1.1.2 : Moyens humains affectés aux études	3 pts
Sous-critère 1.2 : Moyens humains affectés à l'exécution des travaux	8 pts
1.2.1 : Effectifs dédiés et disponibilité	4 pts
1.2.2 : Qualification et expérience des équipes chantier	4 pts
Sous-critère 1.3 : Moyens matériels affectés à l'exécution du marché	10 pts
1.3.1 : Outils numériques et logiciels	4 pts
1.3.2 : Matériels et équipements affectés aux travaux	6 pts
Sous-critère 1.4 : Mode opératoire et organisation du chantier	12 pts
1.4.1 : Planning d'exécution	4 pts
1.4.2 : Organisation pour la gestion des flux et l'approvisionnement sur site	4 pts
1.4.3 : Gestion des interfaces inter-lots	4 pts
Sous-critère 1.5 : Dispositions prises pour assurer la sécurité du personnel extérieur (agents IRD) et des équipes travaux	4 pts
2. Performance environnementale de l'offre	10 %
Sous-critère 2.1 : Limitation des nuisances de chantier	4 pts
Sous-critère 2.2 : Gestion et valorisation des déchets de chantier (tri, réemploi, recyclage)	4 pts
Sous-critère 2.3 : Autres mesures prises en faveur du développement durable pour l'exécution des travaux	2 pts
3. Prix des travaux	50 %
Montant total indiqué sur la DPGF Offre de base / Offre variante Avec ajout des PSE.	

La somme des points de chaque critère détermine le nombre total de points attribués à chaque candidat, lesquels font l'objet d'un classement. Le candidat obtenant le plus de points et ayant à ce titre transmis l'offre économiquement la plus avantageuse est provisoirement retenu. En cas d'égalité de points, la note attribuée à chaque candidat sur le critère hiérarchiquement le plus important départage les candidats concernés.

5.4. Analyse des offres

Lors de l'analyse des offres, l'IRD se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'il estime nécessaire.

De même, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans l'offre financière du candidat, l'IRD se réserve la possibilité de demander au candidat de rectifier son offre (corriger les erreurs constatées). En cas de refus du candidat, l'offre est déclarée irrégulière.

5.4.1. Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

5.4.2. Offres anormalement basses

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5.5. Mise au point éventuelle

Avant la signature du marché, l'IRD est susceptible de procéder à une phase de mise au point du marché avec le candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse (article R.2152-1 CCP).

Cette mise au point peut, le cas échéant, venir ajuster des détails techniques du marché préalablement à sa signature.

Cependant, cette mise au point ne peut en aucun cas avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre, notamment financières, ni être susceptibles de fausser le jeu de la concurrence.

5.6. Attribution du marché

5.6.1. Acte d'engagement

À l'issue du processus d'identification de l'offre la plus économiquement avantageuse, y compris l'éventuelle phase de mise au point, un acte d'engagement est adressé par voie dématérialisée au candidat retenu, pour signature. La signature électronique n'est pas imposée, bien qu'elle soit à privilégier.

Ce support contractuel est ensuite contresigné par l'IRD puis notifié au Titulaire.

5.6.2. Justificatifs à fournir par l'attributaire

L'attributaire doit fournir les documents suivants (**justificatifs**) dans un délai fixé par l'acheteur et qui sera **inférieur ou égal à 8 jours ouvrés** :

Document	Attestations
Les documents contractuels originaux dûment signés	AE et ses annexes éventuelles La DPGF.
La délégation de signature ou de pouvoir du signataire de l'AE	Le cas échéant. Cette délégation est donnée au signataire par une personne disposant du pouvoir d'engager l'attributaire et qui est mentionnée sur l'extrait KBIS.
RIB	Le relevé d'identité bancaire ou équivalent.
Attestation d'assurance en cours de validité	Risques professionnels et responsabilité civile. Assurance décennale.
Justificatif d'immatriculation	Numéro unique d'identification ou équivalent.
Attestation fiscale de moins de 6 mois	Certificat attestant la souscription des déclarations et les paiements correspondants aux impôts ou équivalent.
Attestations sociales de moins de 6 mois	Attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 € HT <i>ou équivalent</i> . Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail (ou Attestation sur l'honneur de non-emploi de salariés étrangers soumis à autorisation de travail).
La copie du ou des jugements (redressement judiciaire) + justification de poursuite de l'activité	Si le candidat est admis au redressement judiciaire , la copie du ou des jugement(s) prononcé(s) à cet effet, ou d'une procédure équivalente pour les candidats étrangers ainsi que la justification de l'habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible du marché.

L'entreprise attributaire établie à l'**étranger** produit les attestations et documents équivalents et établis par les administrations et organismes du pays d'origine ou d'établissement.

Pour les entreprises en cours de création, un document datant de moins de six mois émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre.

A défaut de transmission de ces documents dans le délai fixé par l'acheteur, le contrat sera attribué au soumissionnaire classé en seconde position.

5.7. Déclaration sans suite de la procédure

L'IRD se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation à tout moment.

ARTICLE 6. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- **Référé précontractuel** avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- **Référé contractuel** après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- **Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat** est ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé. Ce recours peut être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation sont rendues publiques.
- **Recours pour excès de pouvoir** contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Les recours doivent être adressés à :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2
Téléphone : 04 67 54 81 00
Télécopie : 04 67 54 81 56
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Montpellier
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2
Téléphone : 04 67 54 81 00
Télécopie : 04 67 54 81 56
Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☰ **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**
[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)

ANNEXE N°1 RC – RECEPISSE DE VISITE PREALABLE A LA REMISE DE L'OFFRE

CONSULTATION :

**TRAVAUX D'EXTENSION DU BATIMENT PRINCIPAL DE LA DELEGATION REGIONALE
OCCITANIE DE L'IRD**

Je soussigné (Nom qualité),

certifie que M/MME représentant de la société

a effectué, le, la visite obligatoire préalable à la remise de l'offre de la société

pour le marché de TRAVAUX D'EXTENSION DU BATIMENT PRINCIPAL DE LA DELEGATION REGIONALE
OCCITANIE DE L'IRD.

Fait àle

Le Maître d'œuvre,

Pour le candidat,